

3 thématiques ont particulièrement été abordées lors de cette audioconférence :

- les mutations C, B et A nationales et locales ;
- la reprise ;
- et la campagne IR (**SOLIDAIRES Finances Publiques 62** a demandé que ce point soit ajouté)

Mutations 2020 : beaucoup de 'peut-être' !

Les mouvements nationaux devraient être publiés fin mai (sans doute au cours de la dernière semaine de mai) pour les agents C et B et les 7 ou 8 mai pour les A.

Au niveau local, ALOA (l'application de saisie des vœux locaux) devrait être ouverte à compter du 10 juin pour environ 10 jours. Avec un début d'ouverture sans doute différente pour chaque catégorie d'agent·es (comme l'année dernière). Pour une connaissance des mouvements de mutations locales à compter du début du mois de juillet.

*Selon les dernières nouvelles reçues de **SOLIDAIRES Finances Publiques** ce matin : pour la publication des mouvements locaux, la Direction Générale envisagerait une date unique sur tout le territoire pour les mouvements C, B et A.*

La Direction locale réfléchit quant à une communication bien en amont des éventuels gel de postes dans le département. Gels non liés au NRP, précise M. Girard, mais seulement à l'avenir de nos missions. **Pourtant le lien gels de poste/ NRP est facile à faire : le NRP étant la principale raison de la disparition de nos missions !!**

Les situations particulières et autres priorités doivent être connues de l'équipe de RH locale le plus en amont possible, par l'annotation de ALOA, par l'envoi des justificatifs nécessaires au SRHD, en passant par vos représentant·es syndicaux·les... Mais surtout le plus rapidement possible pour faciliter l'étude du mouvement local.

Rappelons nous : il y a seulement un an le Pas-de-Calais testait, avec d'autres départements, la départementalisation des règles de gestion avec son lot de difficultés et d'erreurs. Voilà qu'en 2020, un an seulement après, le mot d'ordre de notre Direction est « pas de CAP, ni de pré CAP », qui pourtant ont permis de rétablir bien des erreurs. Et pourtant ce travail collectif et collaboratif a été et serait toujours bénéfique pour toutes et tous !

Mme Jouinot précise : « pas de projet (évidemment sans CAP pourquoi un projet ?), juste un mouvement local publié et des représentants des personnels qui, a posteriori, pourront adresser leurs remarques à la Direction ! »

Pourtant suites aux discussions DG/OS nationales

une réunion en multilatérale pré-projet est envisagée...

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 est intervenu sur le fait que l'année dernière la double vérification SRHD/ CAPistes locaux a permis de déceler des erreurs aussi bien liées à des règles non respectées, ou oubliées qu'à des erreurs de tableur excel ! La charge de travail, engendrée par la départementalisation et confiée à nos équipes RH réduites depuis la mise en place du CSRH est extrêmement lourde. Ces erreurs semblent inévitables et d'autres surviendront c'est évident (nous ne sommes que des humain·es, fatigué·es parfois) aussi pour un acte qui impacte si fortement la vie professionnelle et personnelle des agent·es une seconde vérification des élu·es en CAP semble simplement normale et prudente !

Devant ces divers arguments notre Directeur réserve finalement sa décision quant à la tenue (au moins) de réunions informelles avec vos représentant·es du personnel.

Cet infléchissement semble correspondre à celui de notre DG et qui fait suite aux nombreuses sollicitations en la matière de **SOLIDAIRES Finances Publiques** au niveau national. Le Directeur Général annonçant hier que dans chaque direction, une réunion serait organisée avec les OS en amont de la publication du tableau des muté·es. Sous réserve de précisions complémentaires des RH de la Centrale, il s'agirait donc d'une réunion multilatérale avec la représentation issue des dernières élections, à l'occasion de laquelle, les organisations syndicales présentes pourraient soumettre toutes les situations difficiles individuelles pour lesquelles l'administration devra faire une analyse pour déterminer si la gravité de la situation mérite une dérogation aux règles en vigueur si bien évidemment l'agent·e ne rentre pas "naturellement" avec les règles DGFIP.

Affaire à suivre...

Reprise d'activité : il est urgent d'attendre les préconisations du 5G !

Les directions locales sont dans l'attente de plusieurs éléments clé pour prendre des décisions et agir :

- une documentation méthodologique sur l'ensemble des règles sanitaires qu'il nous faudra respecter ;
- le projet de plan de reprise d'activité métier par métier et mission par mission : état actuel du PCA, reprise immédiate de certaines activités et reprise différée dans un second temps pour d'autres ;
- et évidemment d'éléments relatifs à l'organisation du travail (étalement des horaires d'arrivée et de départ des agent·es, continuité du télétravail...).

L'ouverture au public n'est toujours pas à l'ordre du jour du 11 mai, mais l'accueil sur RDV pourra être envisagé si les mesures sanitaires sont respectées et respectables selon le vœu de M. FOURNEL, DG !

Dès la semaine prochaine des échanges auront lieu entre la Direction et les différents responsables de services (en audio évidemment) et M. Girault propose de faire de même avec les représentant·es du personnel : audio ou instance à nous de nous exprimer ?

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 insiste pour qu'un CHS-CT, et seul un CHS-CT, soit convoqué avant le 11 mai ou avant toute reprise si celle-ci n'a pas lieu le 11 mai avec une documentation précise qui permettra à tout le monde d'émettre un avis et de discuter sereinement et pleinement. Nous sommes, à cette fin, prêt·es à accepter une réduction des délais d'envoi des documents tant que 48 heures au moins nous soient accordées pour les étudier.

Rassurons nous M. Girault a été ferme « si les conditions sanitaires pour garantir une réouverture ne sont pas claires et ne sont pas garanties il n'y aura pas de reprise le 11 mai ». La réouverture sera repoussée.

Enfin, les autorisations gardes d'enfants telles qu'existantes actuellement seront vraisemblablement prolongées avec néanmoins une étude des raisons : conditions de réouverture des classes. ..Tout cela étant néanmoins à confirmer par la Centrale.

Campagne IR 2020 et conditions de travail : rien de bien concret

A ce jour **nous recensons 252 télétravailleur·ses** mais nous arrivons à priori au maximum de nos possibilités dans le département. Pourtant la DG semble avoir encore investi dernièrement dans l'achat de matériel informatique...

Nous avons tenté d'avoir des informations concrètes sur l'installation à venir des bureaux et notamment dans les « open space » pour garantir une juste distanciation mais rien de concret, même si certains responsables de services ont déjà pris des mesures ! Une réflexion sur les réserves foncières existantes sur certains sites,

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 rappelle que de l'amiante existe dans ces réserves !

Pourtant nous atteindrons vite les 1000 agent·es en présentiel ! Espérons que le CHS-CT de reprise demandé à maintes reprises soit convoqué rapidement !

Quant à une éventuelle réouverture de la restauration collective M. Girault nous affirme avoir des questions mais pas de réponses ! **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** appelle à la bienveillance notamment si les bénévoles des associations de restauration collective sont amené·es, pour assurer le respect des gestes barrières, à fournir plus d'heures aux associations.

Enfin, si nos cantines doivent ouvrir nous espérons qu'un CDAS se tiendra avant. La restauration collective est de la compétence du CDAS.

Questions diverses :

- **Télétravail et accord** : quant aux fiches récapitulatives des engagements réciproques entre le télétravailleur·se et son·sa responsable de service devant être prochainement adressées aux nouveaux·lles télétravailleurs·ses (en guise de conventions mais en moins complètes) : elles arrivent... La Direction, suite à l'intervention de **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** en CHS-CT **a accepté d'ajouter de l'information relative aux accidents de service dans le cadre du télétravail et une précision sur les plages horaires en situation de télétravail.** Nous avons rarement l'occasion de dire merci mais pour cette avancée MERCI !
- **titres restaurant** : la carte APETIZ a bien été créditée mais pas de prélèvement sur la paye d'avril !

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 a passionnément hâte de vous revoir dans les centres des Finances Publiques et/ou en manif pour défendre nos acquis sociaux et combattre les attaques contre nos missions, nos emplois, nos congés !